

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2022
Séance du 7 avril 2022

N° 35

Objet : Programme pluriannuel
d'aménagement d'un réseau de
sites de l'UNESCO Géoparc de
Haute-Provence, aménagement
du site du Bois Noir à Turriers
Demande de subvention au titre
du dispositif Espace Valléen
2021 - 2027

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARNOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 6), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michelle, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PRIMITERRA Geneviève, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à SEGOND Yann

Etaient représentés :

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à VIVOS Patrick
COMTE Jean Paul, a donné pouvoir à GRAVIERE Remy
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PROUST Brigitte
FLORES Sylvain a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
ISOARD Christian a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice
LAQUET Laura a donné pouvoir à VILLARD René
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PIERI Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à PAUL Gérard

Etaient excusés :

BOURJAC Jean Marie
CROZALS Florent
REBOUL Chidéric
RISSO Gilbert
VOLLAIRE Nadine

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le trente du mois de mars 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : PEREIRA Georges

Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence « Gestion des équipements du géotourisme en lien avec la promotion touristique ».

Cette compétence est mise en œuvre à travers les actions de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence dont le territoire de 67 communes s'étend à la fois sur Provence Alpes Agglomération, qui en assure le portage et la gestion administrative, sur la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch (avec laquelle une convention d'Entente Intercommunale a été signée le 26 octobre 2018) et sur les communes de Claret et Curbans.

Le développement et la mise en tourisme de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence est un axe majeur de la stratégie touristique de Provence Alpes Agglomération établie dans le cadre de l'exercice de la compétence « Promotion du tourisme » dévolue par la loi NOTRe.

L'UNESCO Géoparc de Haute-Provence a pour vocation de valoriser l'ensemble des patrimoines de son territoire en les reliant à sa géologie. Cette valorisation s'exerce aussi bien en direction des habitants que des visiteurs.

Un programme pluriannuel d'aménagement de sites de découverte structurants répartis sur le territoire du Géoparc a été défini dans le cadre de son plan de gestion 2021 – 2026 et inscrit dans la candidature Espace Valléen 2021 – 2027 de Provence Alpes Agglomération, « Terres d'émotions pures » et celle de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch « « Terres de Provence, Terres de rencontres ».

Il est prévu dans le cadre de ce programme d'aménager en 2022 un site sur la commune de Turriers, au lieu-dit le Bois Noir, non loin du col des Sagnes.

L'aménagement comprendra :

- ✓ la signalétique d'accès depuis la route départementale ;
- ✓ l'aménagement d'une zone de stationnement ;
- ✓ la création d'une plateforme de découverte et l'installation de dispositifs d'observation ;
- ✓ la pose de dispositifs d'interprétation le long du sentier.

Un maître d'œuvre sera recruté pour définir et coordonner le programme de travaux. Cette opération sera réalisée en partenariat et en concertation avec la commune, les particuliers riverains et une association locale environnementale.

Le projet a été inscrit dans l'axe opérationnel n°1 « Qualifier, diversifier et adapter l'offre aux nouveaux enjeux du tourisme durable » de la candidature Espace Valléen 2021-2027 de Provence Alpes Agglomération « Terre d'émotions pures », et dans l'axe stratégique n°1 « Protéger et valoriser le cadre naturel du territoire » de l'Espace valléen de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch « « Terres de Provence, Terres de rencontres ».

Afin de pouvoir réaliser l'opération dont le coût prévisionnel s'élève à 50.000,00 € HT, il est proposé de solliciter le soutien du dispositif Espace Valléen selon le plan de financement suivant :

Dispositif Espace Valléen (80%)	40.000,00 €
Autofinancement PAA*	10.000,00 €

* N.B. : En vertu des dispositions de l'article 7 de la convention d'entente intercommunale relative à la gestion, la valorisation et l'aménagement de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence, Provence Alpes Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération et la communauté de Communes du Sisteronais Buëch lui reversera la totalité de l'autofinancement de l'opération, soit 10.000 €.

Il vous est demandé,

- D'approuver l'opération et son plan de financement pour un montant total de 50.000 € H.T. ;
- D'autoriser la Présidente à solliciter une subvention de 40.000 € au titre du dispositif Espace valléen et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2022

Application servie E-legal@orange

99_DE-004-200067437-20220407-35_07042022

